

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

DU 21 NOVEMBRE 2019

DISSOLUTION DU BUDGET DU LOTISSEMENT

Le Maire expose au conseil municipal qu'étant donné que tous les lots du lotissement communal, Chemin de Berthe sont vendus, le budget du Lotissement n'est plus nécessaire. Il propose donc de dissoudre le budget du Lotissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal est favorable. Il n'y aura donc plus de budget primitif pour 2020.

CONCOURS DU RECEVEUR MUNICIPAL

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 97 de la loi no 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Décide:

- de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article I de l'arrêté du 16 décembre 1983
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 50 % par an
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Mme Isabelle PETRONI, Receveur municipal.

POINT SUR LES INVESTISSEMENTS A PREVOIR POUR 2020

Le Maire demande aux conseillers de réfléchir aux investissements à réaliser courant 2020.

Les demandes de subventions doivent être faites en janvier et février 2020.

INVESTISSEMENT AVANT VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE 2020

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article 1612-1 du Code Général des Collectivités :

« jusqu'à adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits ».

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal de faire application de cet article à hauteur de 25 % des crédits d'investissement de 2019

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accepter les propositions de Monsieur le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

POINT SUR LES TRAVAUX DU RESTAURANT

Mme ROUSSELET donne le compte rendu de l'avancée des travaux au restaurant.

Les derniers travaux sont terminés, il reste à réaliser le pare-vue sur la terrasse, des devis sont en cours.

POINT SUR LES COMMISSIONS CDC

- Commission numérique

Brigitte des ABBAYES donne le compte rendu de la dernière réunion concernant l'installation de la fibre optique, cela devrait être installé sur la commune au cours du 1^{er} trimestre 2021.

- Transfert Eau

Le Maire expose au conseil municipal que le conseil communautaire de la CDC ne délibèrera pas sur le transfert de la compétence eau potable. Toutefois, les communes qui souhaiteraient s'opposer au transfert de celle-ci au 1^{er} janvier 2020 peuvent activer la minorité de blocage en délibérant avant le 31 décembre 2019.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis défavorable au transfert de la compétence « eau » à la Communauté de Communes du Perche au 1^{er} janvier 2020.

- PAPE

Le Maire informe le conseil municipal que le conseil communautaire, lors de la réunion du 19 septembre dernier, a délibéré pour la dissolution du syndicat mixte du « Parc d'Activités du Perche eurélien » au 31 décembre 2019.

SUBVENTION VOYAGE ECOLE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les classes de CM1 et CM2 (21 élèves) partiront en voyage scolaire sur le thème « Sport et Biodiversité » durant 5 jours du 30 mars au 3 avril 2020 à Loctudy dans le Finistère. Ce voyage s'effectue en partenariat avec les écoles d'Arcisses.

Le coût du voyage s'élève à 407 euros par élève. La participation des communes serait de 150 euros par enfant (5 élèves pour Argenvilliers et 2 hors commune).

Après en avoir délibéré, le conseil vote une subvention de 750 euros pour les 5 élèves d'Argenvilliers. En ce qui concerne les 2 enfants hors RPI, le conseil souhaiterait répartir le financement entre les 4 communes du RPI. Ce point sera porté à l'ordre du jour du prochain conseil d'école.

QUESTIONS DIVERSES

- **Visite de sécurité salle « Proust »**

Le Maire informe le conseil municipal qu'il y a eu une visite de sécurité le 4 octobre dernier. Plusieurs points ont dû être revus.

- **Changement fournisseur de gaz**

Le Maire informe le conseil municipal qu'il a rencontré récemment la Sté VITOGAZ qui a fait une proposition pour la fourniture de gaz.

- **Campagne hivernale de balade thermographique**

Le Pôle Territorial du Perche organise chaque hiver des balades thermographiques à destination des habitants ; Ces balades auront lieu au mois de janvier ou février 2020.

- **Projet de création d'une conciergerie dans le Perche**

L'Office du tourisme nous informe qu'il y projette la création d'une conciergerie dans le Perche. Afin de vérifier la pertinence de cette offre, les communes sont sollicitées pour diffuser le lien du questionnaire mis en ligne à un maximum de résidents et gestionnaires d'hébergements touristiques.

- **Couronnement de la Rosière 2020**

Le Maire informe le conseil municipal qu'il a recontacté Stéphane BERN pour le couronnement de la future Rosière, malheureusement, il ne sera pas disponible à Pâques 2020.

- **Projet Alimentaire de Territoire du Perche**

Une réunion d'information aura lieu le jeudi 12 décembre 2019 à 18 h à Rémalard pour le lancement du Projet Alimentaire de Territoire du Perche.

Le maire expose également que depuis le 1^{er} novembre 2019, les restaurants scolaires sont tenus de servir une fois par semaine un repas végétarien.

- **Courriers divers**

Monsieur le Maire donne lecture de divers courriers

Prochaine réunion le jeudi 19 décembre 2019 à 20 h